

Mis en ligne le 14 AVR. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 29/2023

Séance du 11 avril 2023
Concernant l'approbation du compte de gestion de Mme VENTURI
Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRABANT Jean- Marc, Maire

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion de l'exercice 2022 correspond au compte administratif 2022 du Budget principal de la Commune.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1) ;

~~-ou demande à la juridiction financières, pour les motifs précédemment énoncées, d'exiger (1) :~~

~~Demande que les observations au recto soient prises en compte afin qu'il n'y ait pas d'incidence sur les budgets suivants.~~

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

Breder
Levraut

ID : 084-218400265-20230411-CM110423_29-DE

Fait et délibéré à CADENET, le 11 avril 2023.

Ont signé au registre des délibérations :

Date de la convocation : 5/04/2023

Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX JACQUEME, DUVAL, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY, SCHOFFIT, RIPERT, BASTIE, SEVE, LACOSTE, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK

Secrétaire de séance : V. GRANGE

Absents : xx

Absents excusés : BERGE, DEBIT, VOREUX

Procurations :

Mme BERGE	a donné procuration à	Mme LAVOREL
Mme DEBIT	" "	M. LACOSTE
M. VOREUX	" "	Mme KHALIZOFF

Pour expédition conforme

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

